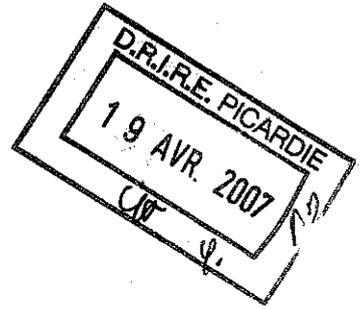




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I^{er}, notamment son article 34 ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 17 juillet 1998 et du 7 août 2001, délivrés à la société Stockalliance, réglementant le fonctionnement de l'établissement situé au Meux, Lieudit La Grande Prée ;

Vu le récépissé préfectoral du 5 juillet 2004 prenant acte de la reprise du site par la société ND Logistics ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 31 janvier 2007 par la société Mory Logidis Nord Picardie ;

DONNE RECEPISSE

à la société Mory Logidis Nord Picardie sise 20 route de Vignacourt, E. I. Nord, à Amiens (80046) de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 11 avril 2007

pour le préfet
et par délégation,
le chef de bureau,

Mireille Aurégan